



SECTION LOCALE 6001

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale

Tenue à l'Église St-Georges (en face du 600 Jean-Talon E), Montréal
Mercredi, le **10 décembre 2008 à 18 h**

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de la politique, anti-harcèlement du SCEP
3. Mot du Président, Jean-Stéphane Mayer
4. Nomination intérimaire au poste de coordonnateur
5. Assermentation des élus.
6. Présentation du dossier Manuvie par la présidente.
7. Adoption du budget
 - Augmentation du % de cotisation
8. Varia
9. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Jean-Stéphane Mayer fait la présentation des membres du comité exécutif. Il présente une motion spéciale afin de faire accepter l'ordre du jour remis par courriel, puisqu'il ne se conforme pas à l'article 15 des statuts de la section locale. La motion est approuvée à l'unanimité. Une motion de changement de l'article 15 sera présentée à la prochaine assemblée. Ouverture officielle de l'assemblée proposée par Christiane Lévesque secondée par Hébert Koffi

17 membres sont présents à l'assemblée et notre quorum est de 15 membres. Donc nous avons notre quorum. Fait à noter, sur les 17 membres présents, 12 sont les délégués nouvellement élus ou réélus.

Vu le très faible taux de participation de la part des membres la possibilité de faire l'assemblée un dimanche sera étudiée.

Le comité remercie chaleureusement les gens qui sont présents.

2. Lecture de la politique, anti-harcèlement du SCEP

M. Mayer lit la politique anti-harcèlement du SCEP et informe les membres présents que Myriam Germain sera responsable des plaintes pour cette assemblée.

3. Mot du Président

M. Mayer mentionne que la nouvelle structure en place est fonctionnelle et efficace. Nous recevons les éloges du syndicat national, et plusieurs autres sections locales se réfèrent à nous et notre documentation afin de s'aligner sur différents processus. Et nous sommes la 1^{ère} section locale à tenir une 2^e assemblée,

Nous travaillons fort pour toujours améliorer nos services. Notre site web, www.scep6001.ca, est fonctionnel. Il contient beaucoup d'information et est en constante évolution.

Explication de la situation des coupures au 11^e étage.

Motion pour faire adopter l'ordre du jour, proposée par Hébert Koffi, secondée par Raymond Thibert. Adoptée.

4. Nomination intérimaire

Vacance à l'exécutif au poste de coordonateur. Pour des raisons personnelles la personne élue a laissé le poste il y a plus de 6 mois. Les tâches du poste ont été prises en charge et partagées au reste du comité exécutif temporairement. Dû à une charge de travail qui augmente, le comité exécutif a appliqué l'article 20 et a nommé Raymond Thibert au poste de coordonnateur par intérim. Les élections pour ce poste se tiendront lors de notre prochaine assemblée.

Nous demandons quand même à l'assemblée de voter sur cette nomination. Proposée par Benoit Beauchamp secondée par Cynthia Herrera. Adoptée à la majorité.

5. Assermentation des élus

Quelques informations sur le processus, la section locale a formé un comité d'élection. C'est ce comité qui a pris en charge l'élection générale des délégués(es). Nous avons été avant-gardiste en instaurant un système de votation via le notre site web. Un post mortem est à venir sur ce processus et un sondage sera aussi fait auprès des membres sur la convivialité du système. Si une autre alternative devait nous être présentée ou demandée il y aura, alors, une analyse des coûts.

Les délégués sont invités à se présenter à l'avant de la salle.

Jean-Stéphane Mayer assermente les nouveaux délégués de la SL 6001.

6. Présentation du dossier Manuvie par la Vice-présidente.

Sophie Girard est la spécialiste de notre section locale dans les dossiers de Manuvie, elle travaille très bien et est très efficace. Sophie voulait apporter quelques points généraux sur la gestion et le traitement de dossier de maladie au travail. Il a été suggéré lors d'une réunion avec les délégués de faire un aide-mémoire de style « Saviez-vous que... » Aussi un autocollant ou aimant de style que l'on colle sur le frigo avec les numéros de la section locale.

D'autres détails sont à venir de la part de Sophie.

7. Adoption du budget

Marc Rousseau, secrétaire-trésorier / archiviste de la SL 6001, présente les budgets soit de l'année dernière, allant de janvier à septembre 2008 et de l'année en cours allant d'octobre 2008 à septembre 2009.

La situation financière de la section locale va bien. Pour notre prochain budget nous prévoyons un surplus. Il répond aux questions des membres présents à l'assemblée, voici un bref aperçu des points couverts, des questions soulevées et des réponses :

L'adoption des documents est proposée par Christiane Levesque et secondée par Martin McPherson. Adopté à l'unanimité.

7. A Augmentation du % des cotisations

Résolution générale G1, Lecture de la résolution à l'assemblée.

Explication de la résolution, dans l'entente de fusion le syndicat national avait fortement suggéré aux sections locales de faire passer leurs cotisations à 1.5% et lors de la ratification des statuts de la section locale il avait été voté et adopté par les membres que le taux de cotisation passerait de 1.3% à 1.5 % et ce, un an après l'entente de fusion entre l'ACET et le SCEP.

La résolution proposée par le local syndical, stipule, qu'il est résolu que l'augmentation prévue dans les statuts de la section locale aux articles 8.01 & 8.02 sera suspendue et pourra être réévaluée à l'intérieur d'un délai de 12 mois.

Le président réitère, que le quorum est important parce que si l'assemblée n'avait pas le quorum, la résolution n'aurait pu être présentée donc l'augmentation aurait pris effet tel que stipulé dans les statuts de la section locale.

Le gel du taux de cotisation peut-être révisé durant la prochaine année mais toute augmentation devra faire l'objet d'une proposition qui devra être adoptée en assemblée.

Résolution G1 proposée par Eduardo Rojas, secondée par Raymond Thibert. Adoptée à l'unanimité.

7. B Résolution Statuts S1

Article 25 paragraphe Q des statuts de la section locale.

Résolution des statuts S1, Lecture de la résolution à l'assemblée.

Explication de la résolution, depuis 2006 le Syndicat National, avait suspendu l'article sur l'assurance cautionnement, c.à.d. une assurance contre les fraudes. Car il n'y a plus aucune compagnie d'assurance qui offre ce service.

Il est donc résolu de remplacer le texte existant par « Assurer la protection des biens de la section locale » afin de s'aligner avec la directive du syndicat national.

Résolution S1 proposée par Benoit Beauchamp, secondée par Raymond Thibert. Adoptée à l'unanimité.

Note : La section locale a effectivement une assurance pour les biens du local, c'est La Capitale qui nous assure.

8. Varia

Jean-Stéphane demande aux membres présents à l'assemblée s'il y a d'autres sujets dont ils souhaiteraient traiter.

➤ Profil;

Q; Est-ce possible de mettre les documents, sur BellNet à jour ?

R; Merci de nous en informer, le Syndicat National n'a pas accès a BellNet.

➤ SCEP vs Ancienneté;

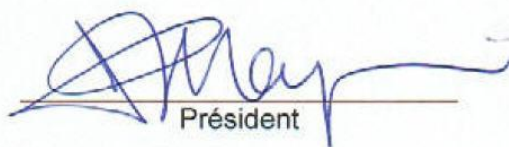
Q; Qu'est ce que l'ancienneté veut dire pour le SCEP ? (la question fait suite a un courriel d'une délégué à ses membres)

R; Points de vue du Syndicat National, oui nous reconnaissons et protégeons l'ancienneté, tant que ça nous le permet.

Certains points locaux sont discutés.

9. Levée de l'assemblée

Marc Rousseau propose la **levée de la deuxième assemblée de la section locale 6001**. Manon Coupal appuie la proposition. **Adoptée.**



Président



Secrétaire-trésorier / archiviste